

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N° 43 15 AVRIL 86

page 7

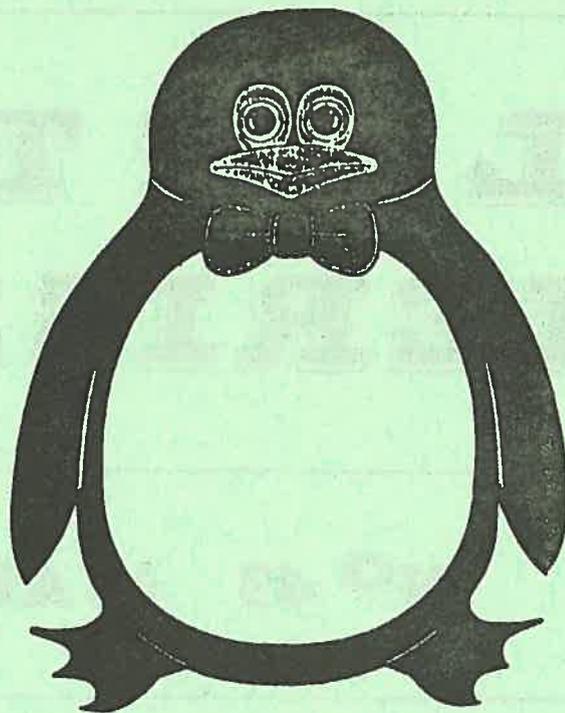
GEPOP

MUSÉE de PICARDIE

Rue de la République 80000 AMIENS

S O M M A I R E

CHASSE : LA CHASSE FACE A SON AVENIR	P. 3/4
STAGE DE SURVIE EN AMAZONIE	P. 5
LES NATURALISTES ORLEANAIS ET LA DESTRUCTION DES RENARDS	P. 5
FICHE DOCUMENTAIRE SUR LE RENARD	P. 6
FAUNE : QUELLE EST LA PROCHAINE ESPECE DE MAMMIFERE QUI DISPARAITRA DE FRANCE	P. 7
AMENAGEMENT : ETUDE D'IMPACT: UNE VICTOIRE DE LA FLEPNA	P. 7
LE RALE DE GENETS ET L'AMENAGEMENT DE LA LOIRE	P. 8
SAUVONS LES VERGERS TRADITIONNELS DE HAUTE TIGE	P. 8
LEGISLATION : EAU ET ASSAINISSEMENT (POLLUTION ET NUISANCES).....	P. 9
POLITIQUE AGRICOLE	P. 9/11
AGRICULTURE : DOCUMENT LE DRAINAGE EN FRANCE.....	P. 12
INTERNATIONAL: LES GALAPAGOS SE REMETTENT LENTEMENT	P. 13
STAGES	P. 14
ANNONCES	P. 15/16



hauteur 5 cm

POUR SOUTENIR LA CAMPAGNE "TERRE ADELIE" , la FFSPN met en vente des petits "manchots" en peluche, à suspendre grâce à leur cordelette dans une voiture ou autour du cou.

Prix de vente : 10 F + 2,20 F de port

Pour achat en nombre, consulter le service Promotion.

RAPPEL : T-Shirt "SOS Terre Adélie"

prix : enfant 39,00 F + port 6,50 F

adulte 49,00 F + port 6,50 F

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

· Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

**Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES
8, Villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE**

Responsables de la publication : Jean-Patrick LE DUC

et Jean-Pierre RAFFIN

CHASSE

LA CHASSE FACE A SON AVENIR :

POSITIONNEMENT ET PROSPECTIVE

NOUS PUBLIONS CI-DESSOUS UN COMPTE RENDU DU CONGRES NATIONAL DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES CHASSEURS, QUI S'EST TENU LES 25 ET 26 MARS 1986 SOUS L'INTITULE "LA CHASSE FACE A SON AVENIR, POSITIONNEMENT ET PROSPECTIVE", NOUS ATTIRONS NOTAMMENT VOTRE ATTENTION SUR LA POSITION PRISE PAR LES CONGRESSISTES DE NE PAS ASSITER AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE RECEMMENT INSTITUES.

Atmosphère passionnée et idées nouvelles pour ce Congrès Annuel de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs placé sous le double signe du renouvellement et de la prospective.

M. HAMELIN, Président de l'Union Nationale, dans son rapport moral a ouvert la séance en lançant un appel au renforcement de l'Union, tout particulièrement l'année où le tiers de l'assemblée est renouvelé par l'élection de nouveaux Présidents départementaux. L'autre point fort étudié concerne l'image de marque des chasseurs auprès du public dont des sondages récents ont montré qu'elle devait être améliorée. C'est également ce qu'ont dit en substance M. Paul MELEN, directeur du Comité National d'Information Chasse Nature et M. BERNIE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège et Président de la Commission des Relations avec les Organismes Extérieurs qui a déclaré "la dernière révolution de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs sera celle de la communication".

A la suite de ces interventions, l'Assemblée appelée à se prononcer sur le budget - a voté un supplément de cotisation pour permettre à l'Union de participer au financement de la production d'une émission de télévision dont tout le monde reconnaît qu'elle est le support privilégié d'une information sur la chasse en raison de sa très large audience et de la possibilité de mettre en valeur la dimension visuelle de la chasse.

La séance du mardi après-midi a commencé avec les interventions des Président GOUSTAT et MARQUOT, respectivement Président et Vice-Président du Syndicat National des Chasseurs de France, qui ont présenté le bilan d'activité de cette instance dont l'action auprès des Présidents et des Personnels des Fédérations s'avère de plus en plus essentielle.

M. GRIMAUD, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Alpes, a ensuite présenté le bilan de l'activité de la Commission "réglementation et législation" qu'il préside au sein de l'Union. Cette Commission a beaucoup

travaillé au cours de l'année écoulée et notamment en liaison avec le Député Georges COLIN qui avait été chargé par le Ministre de l'Environnement de préparer un projet pour une modernisation de la réglementation sur la chasse. De nouveaux textes viennent d'ailleurs d'être publiés et l'Assemblée constate que certains d'entre eux ont été élaborés dans la hâte et sans concertation suffisante ou sans tenir compte de l'avis des représentants des chasseurs ou encore en déformant celui-ci. C'est le cas, en particulier, pour les nouvelles dispositions sur le nouveau statut des Gardes-chasses (J.O du 18 mars 86) et pour la création des "Conseils Départementaux de la Faune Sauvage" (J.O du 9 mars 86). Sur ce dernier point, contestant ces procédés qui excluent la concertation, M. Henri SALLENAVE, Président de la Région Cynégétique Sud-Ouest et du Conseil d'Administration de l'Office National de la Chasse, a déclaré : "avec les structures nationales et départementales existantes, nous sommes déjà tuteurés ; allons nous maintenant marcher avec des béquilles?" Un vote à bulletin secret a alors révélé une majorité d'avis contre la création des Conseils Départementaux. M. François LETOURNEUX, Directeur de la Protection de la Nature, s'est engagé à en informer le nouveau Ministre de l'Environnement. Le problème créé par ces nouveaux Conseils Départementaux a rebondi en fin de Congrès, la circulaire d'application du Décret venant d'être connue ; elle a relancé la polémique et a abouti à voir unanimement les Présidents prendre la décision de ne pas assister à ces Conseils Départementaux. En ce qui concerne le Statut des gardes, le Congrès s'est prononcé, à l'unanimité, contre les nouveaux textes qui devront être abrogés et remplacés par des textes rédigés dans la concertation.

A l'issue de ce débat, le Collège des Présidents s'est réuni et a procédé au vote du prix du timbre fédéral pour l'année 86-87. Le taux moyen est fixé à F 160, soit un minimum de F 120 et un maximum de F 200. Cette somme qui peut sembler une augmentation importante traduit au contraire le souci des Fédérations de disposer d'une fourchette extrêmement large pour s'adapter aux besoins et aux possibilités des chasseurs du département. La redevance pour la garderie complémentaire a été fixée à F 10 l'hectare avec une fourchette de F 220 à F 800.

Au cours de cette même séance, M. MEZZADRI, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Corse, a été élu Président de la Région Cynégétique Midi-Méditerranée. M. CLOT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, a été élu suppléant.

La deuxième journée a commencé avec le rapport sur la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage présenté par le Président SALLENAVE. C'est un des grands sujets de satisfaction de l'Union qui, avec la

création en 1982 de cette fondation, est entrée dans une phase de maturité en matière de protection de la faune sauvage.

Le débat général qui a suivi était une nouvelle prestation du congrès. Plusieurs Présidents se sont succédé à la tribune pour informer leurs collègues sur des problèmes d'intérêt général qui se sont posés dans leurs départements et leur faire part de leurs réflexions ou des solutions apportées.

M. PILARD, Président de la Fédération d'Ille et Vilaine, a proposé la création d'un groupe de travail pour la mise au point de la préparation aux futures épreuves pratiques du permis de chasser en liaison avec le Comité National d'Information Chasse Nature et la Fédération Française de Ball Trap (FFBT).

M. POTEL, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Aisne, a rapporté les graves problèmes rencontrés par des sociétés de chasse de son département à la suite d'aménagements de leurs territoires qui se sont vu taxer dans le cadre des terrains d'agrément par une fiscalité très élevée, au mépris des efforts accomplis par les chasseurs ainsi pénalisés dans leur action en faveur de la faune.

C'est ensuite M. BALEDENT, président de la Fédération de la Somme, qui fait part de ses suggestions pour les services à apporter par les Fédérations à leurs adhérents.

M. BRAULT, Président des Chasseurs de la Vienne, a ensuite tenu un discours plus politique, véritable démarche prospective sur l'avenir de la chasse. L'heure n'est plus, a-t-il affirmé, au seul bénévolat qui nous caractérise ; une nouvelle formule, faisant appel au professionnalisme, est à trouver ; elle devra faire vivre "l'entreprise-chasse" des années 90. Il faudra réaliser un important document, une sorte de "grand livre de la chasse" établissant une politique cynégétique très définie dont on ne pourrait s'écarter en ce qui concerne la pratique ou en ce qui concerne la législation.

De plus, revenant aux problèmes concrets qui sont aussi la réalité de la chasse aujourd'hui, M. DIDIER, Président des Chasseurs du Rhône, a fait le point sur la gestion du lapin de garenne dont le sort continue à conditionner en grande partie la chasse française.

M. VIVIER, président de la Fédération de Seine et Marne, a apporté, au travers des différentes propositions qui avaient déjà été faites, un progrès notable au délicat problème du fonctionnement des Fédérations à faible effectif de chasseurs qui connaissent de plus en plus de difficultés à assumer leur mission. Une cotisation supplémentaire demandée aux titulaires de permis nationaux et gérée par une caisse spéciale de

l'Union chargée de redistribuer ces fonds pourrait résoudre le problème. Le débat qui a suivi a montré que toutes les suggestions sont les bienvenues mais aussi que la solidarité ne saurait remplacer des réorganisations devenues indispensables.

M. GRAZIANI, président de la Fédération de la Corse et Président de l'Union Nationale des Fédérations Départementales Côtières, a attiré l'attention du Congrès sur la politique cynégétique menée par le Conservatoire du Littoral et le projet d'une nouvelle loi sur le littoral. Les chasseurs du Domaine Public Maritime qui ont su adopter et faire respecter une organisation exemplaire entendent bien empêcher son démantèlement. Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

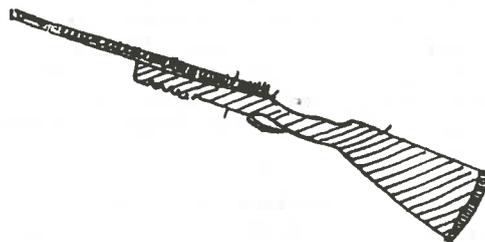
Le Président HAMELIN a lui-même présenté un rapport sur l'activité de la FACE (Fédération des Associations des Chasseurs de l'Europe) dont il a été le Président au cours de 2 mandats successifs. La FACE va devoir renforcer son rôle avec le projet de modification du Traité de Rome qui va mieux définir les pouvoirs de la CEE en matière d'environnement.

Les travaux ont été conclus par le rapport des Présidents HAMELIN et DAILLANT (Président de la Fédération de Saône et Loire et Secrétaire Général de l'Union) sur le Conseil National de la Protection de la Nature, le rapport des présidents LHOPITAUX (Allier) et PIGNOT (Nièvre) sur le Haut Comité de l'Environnement et, enfin, le rapport du Président DOUTRES (Pyrénées Orientales) sur le Conseil National de la Montagne.

NDLR.

Aux dernières nouvelles, il semblerait que la menace des chasseurs de ne pas participer aux conseils était un bluff.

Le nouveau ministre de l'environnement nous a annoncé que les conseils départementaux de la chasse seraient maintenus. Seule, la circulaire d'application sera légèrement revue.



STAGE DE SURVIE EN AMAZONIE

Le Dr Hervé FORICHON propose cette année un "stage de survie en Amazonie". C'est une expérience nouvelle en France. Elle va permettre à ses participants de faire un voyage original, mais aussi passionnant pour les amoureux de la nature.

Le cadre en est la forêt vierge de Guyane française. Le voyage est organisé par l'Association "expéditions tropicales".

Les aventuriers néophytes pourront, grâce aux conseils d'un homme averti, découvrir un monde sauvage ainsi que les techniques permettant d'y survivre seul : orientation en milieu tropical, bivouac, descentes de rivières en canoë...

Il faut également se nourrir. La chasse et la pêche prennent alors leurs sens premiers. Mais attention, dans ce milieu, à ne pas avoir une vue trop restrictive du gibier. Tout ce qui bouge se mange ; les insectes, les reptiles comme les mammifères ou les oiseaux et poissons, il suffit de savoir les choisir et les préparer.

Il y a aussi les hoccas, ressemblant à des dinde, les marailles à des faisans, les agamis à des pintades... On les tire au sol. On trouve aussi des agoutis, des pécaris et des capybaras (les plus gros rongeurs du monde).

Il est également possible de piéger mais il faut bien connaître les habitudes du gibier.

• • •
Commentaire de Jacques LECOMTE, Administrateur de la FFSPN.

Dans le numéro d'avril de la revue du St Hubert on relève une intéressante annonce ; "la survie en Amazonie... Le cadre en est la forêt vierge de Guyane française... Il faut également se nourrir... mais attention dans ce milieu à ne pas avoir une vue trop restrictive du gibier. Tout ce qui bouge se mange ; les insectes, les reptiles comme les mammifères ou les oiseaux et poissons, il suffit de savoir les choisir et les préparer..."

Pauvre faune de Guyane, au moment où vont sortir les listes d'espèces protégées, doit-elle servir à la survie d'aventuriers vacanciers ?

Rappelons qu'on peut survivre dans la forêt guyanaise en faisant ses courses avant le départ dans un supermarché local. Cela m'est arrivé ! Pour une semaine, c'est facile ! Enfin, si on a besoin que quelque chose survive, je préfère pour ma part que ce soit la faune guyanaise, plutôt que des "amoureux de la nature" (dixit l'annonce) annonçant qu'ils vont manger tout ce qui bouge.

LES NATURALISTES ORLEANAIS ET LA DESTRUCTION DU RENARD

*NOUS PUBLIONS UNE LETTRE DU 29 JANVIER 86
ADRESSEE PAR LES NATURALISTES ORLEANAIS ET
DE LOIRE MOYENNE A M. LE PREFET
DE LA REGION CENTRE AU SUJET DE LA DESTRUCTION
DES RENARDS DANS CETTE REGION.*

CETTE LETTRE SERA SUIVIE D'UNE FICHE DOCUMENTAIRE SUR LE RENARD,

Monsieur le Préfet,

Nous apprenons par la Nouvelle République du 9 décembre 1985, dans la rubrique consacrée à la Commune de LA CHAPELLE ST SEPULCRE, qu'une autorisation de tir de nuit du renard, en forêt domaniale de Montargis venait d'être délivrée par votre administration, et que cette destruction serait organisée sous l'autorité d'un garde-chef principal (de l'ONC sans doute).

Nous sommes quelque peu surpris de cette autorisation assez particulière et nous interrogeons vivement sur son origine, sa justification, voire sa légalité.

D'autre part, dans la République du Centre des 20 décembre 1985 et 13 janvier 1986, on pouvait lire un communiqué des Fédérations des Chasseurs du Loiret, du Cher et du Loir et Cher, ainsi que du SMADES, invitant les propriétaires et détenteurs de droits de chasse en Sologne, à organiser des battues de destruction de renards le 19 janvier dernier, avec le prétexte de favoriser ainsi le maintien et le développement du gibier naturel, de répondre aux vœux des éleveurs avicoles et de lutter contre la propagation de la rage!...

Souvent, nous apprenons par voie de presse l'organisation de telles destructions. Or, bien qu'elles aient été, pour la plupart légalisées, notre Association tient à vous faire savoir son opposition à ces pratiques aveugles et néfastes pour les équilibres écologiques, qu'il s'agisse des opérations de tir citées plus haut, ou de moyens encore plus destructeurs et non sélectifs tels le gavage ou l'empoisonnement (interdit mais toujours utilisé) ceci pour des raisons écologiques, économiques et sanitaires.

En effet, les prétextes constamment ressassés par les représentants des chasseurs, aujourd'hui repris par le SMADES et les organismes officiels dépendant du Ministre de l'Agriculture, cachent en fait une vieille haine ancestrale et non justifiée envers le renard. Par la même occasion, ces détracteurs inconditionnels de cette espèce voudraient redorer leur blason sur son dos, en faisant croire qu'ils oeuvrent pour la salubrité publique.

Dans cette prise de conscience des réalités écologiques et sanitaires du renard, vous avez Monsieur le Préfet, vous et vos services départementaux, un rôle important à jouer.

Un changement radical des mentalités et une gestion moderne de notre environnement doivent être pour tous des objectifs importants.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Préfet, que vous aurez à coeur de répondre à notre attente.

FICHE DOCUMENTAIRE SUR LE RENARD

LE RENARD ET LE GIBIER

Le renard, loin d'être l'ennemi prétendu du petit gibier, est, en fait, l'un des garants du maintien et du développement du gibier naturel. En effet, comme pour tous les autres prédateurs, son impact sur ses espèces proies est avant tout sélectif.

Dans des conditions naturelles saines, le renard capture très peu de gibier, et dans des proportions négligeables. Toutes les études, par examens stomacaux concernant son régime alimentaire le montrent.

LA CHASSE RESPONSABLE DE LA RAREFACTION DU GIBIER NATUREL EN SOLOGNE.

Tout le monde connaît la notoriété dont jouit la Sologne en matière de chasse.

La densité en chasseurs est telle (un chasseur pour 15 ha) que l'on se doute bien que l'équilibre chasseur-gibier est rompu depuis longtemps. Tout gibier naturel a pratiquement disparu. Afin de pallier à cette disparition, on s'est mis à élever et à lâcher massivement de la volaille dite "de repeuplement" ou "de tir".

Et chaque année, tout recommence avec l'installation et la mise en place du plan de chasse.

LE RENARD ALLIÉ DE L'AGRICULTURE

Dans le régime alimentaire du renard, très diversifié et loin d'être strictement carnivore, on trouve une part importante d'insectes et de végétaux.

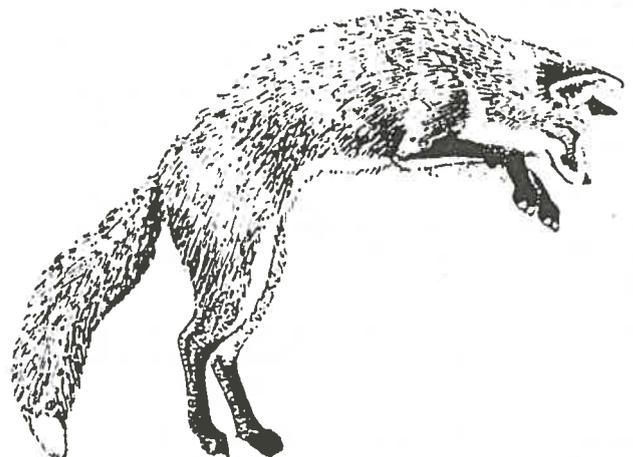
Le renard demeure le plus grand régulateur de souris; il en consomme 6000 à 10000 par an! Il constitue donc l'allié le plus efficace de l'agriculteur dans la lutte contre les "ennemis des cultures".

LE RENARD ET LA RAGE

Il est généralement admis que le renard constitue le principal vecteur de la rage.

La destruction massive de ces animaux dans les départements touchés par la rage, ou bien limitrophes, n'a jamais arrêté la progression géographique de cette maladie.

S'il semble le principal vecteur de la rage, le renard est loin, par contre, d'en être le seul : tous les animaux à sang chaud peuvent la contracter et la transmettre... La lutte contre la rage n'est qu'un prétexte pour l'éradication d'une espèce mal comprise.





QUELLE EST LA PROCHAINE ESPECE DE MAMMIFERE QUI DISPARAITRA DE FRANCE ?

LA PLUS GROSSE.

En 1970, il y avait 40 ours dans les Pyrénées; depuis, 500 millions de centimes ont été dépensés et quinze ans après, il en reste moins de... 20 !

La sauvegarde de l'ours brun est bien loin d'être acquise.

C'est rabacher que dire

- les routes forestières pénètrent les derniers bastions de reproduction de l'espèce,

- le tourisme, au travers de son aspect le plus dangereux, l'urbanisme d'altitude, et sa clientèle de consommateurs de nature, font reculer toute la grande faune montagnarde,

- l'ONC prétend nourrir et réintroduire alors que les braconniers battent toujours la montagne.

C'est vrai et c'est pire.

D'autres causes existent. Comment comprendre alors que toute cette énergie humaine et financière dépensée nous laisse à ce triste présent, il y a moins d'ours qu'il y a quinze ans.

FIEP, Groupe Ours National... mais aussi ONF, ONC, DPN, conseillers généraux, z'autres zélus..

Il y a de bonnes fées mais aussi des Carabos-ses penchées sur le berceau des ours.

C'est l'état d'alerte.

Ce n'est pas de nourriture artificielle dont l'ours a besoin, mais de protecteurs efficaces des grands espaces tranquilles.

Ecrivez... que nous nous comptions.

Le FIEP, Groupe Ours Pyrénées.

ETUDES D'IMPACT ; UNE VICTOIRE DE LA FLEPNA

Suite à un recours de la FLEPNA pour étude d'impact insuffisante (notamment absence d'étude de la flore ou de la faune), le Tribunal Administratif de Limoges, dans une décision du 1er février 1983, "annule la décision implicite d'approbation par l'ingénieur des Mines", de travaux miniers projetés par la COGEMA à ST SORNIN-LEULAC (87). Depuis cette date, la mine a été fermée, mais le Ministère de l'Industrie et de la Recherche a fait appel en Conseil d'Etat.

Après de nombreux échanges de mémoires, on pouvait penser que l'affaire s'enlisait tout doucement, d'autant que la COGEMA prétendait faussement que le site avait été reconstitué : la FLEPNA a fait constater par un huissier qu'il n'en était rien !

Au bout de trois ans, soit exactement le 21 février 1986, le Conseil d'Etat "considérant.. que l'étude d'impact... se limite, en ce qui concerne les effets du projet sur l'environnement, à un examen sommaire des nuisances créées..." rejette le recours du ministère de l'Industrie, donnant ainsi raison à la FLEPNA.

Ce jugement est important, car il insiste bien sur l'importance des études d'impact, complètes et détaillées, pour les travaux importants et susceptibles d'apporter des nuisances à l'environnement.

Une référence utile pour les associations, surtout dans le cadre des décrets du 23 avril 1985, précisant les nouvelles conditions des enquêtes publiques.



LE RÂLE DE GENÈTS ET L'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE

Le râle de genêts est un petit oiseau migrateur, nichant sous nos latitudes dans les milieux prairiaux. Depuis plusieurs décennies son statut s'est dégradé dramatiquement dans toute l'Europe, si bien que l'espèce est devenue une rareté que seuls connaissent encore quelques spécialistes.

Le Ministère de l'Environnement a donc demandé un rapport sur les causes qui agissent sur les populations de râle de genêts en France. Cette étude réalisée sous l'égide de l'Union Nationale des Associations Ornithologiques, montre que notre pays, avec une population d'environ 2000 mâles chanteurs a une responsabilité importante pour la survie de cette espèce.

Le biotope du râle de genêts en France est aujourd'hui nettement caractérisé : il s'agit des prairies inondables de nos grandes vallées alluviales. La crue joue en effet un rôle considérable ; la contrainte qu'elle exerce certaines années en début de période végétative, et parfois pendant, a imprimé sa marque sur la flore depuis bien longtemps.

D'une croissance tardive, les prairies submersibles de nos grandes vallées, sont aussi fauchées plusieurs jours plus tard comparativement aux prés de fauche des plaines cultivées.

Et les quelques jours supplémentaires ainsi accordés au râle de genêts sont précieux si l'on songe que ce sont des poussins non volants qui, le plus souvent, ont à fuir devant les lames des faucheuses. Retranché dans ses derniers bastions le râle de genêts est aujourd'hui à la merci d'une modification des conditions d'exploitation agricole de ces prairies inondables.

A moins que le coup de grâce ne vienne d'ailleurs.

Car on sait que 50 à 70 % de la population nationale se reproduit dans le bassin inférieur de la Loire (départements d'Indre et Loire, de Loire Atlantique, de Maine et Loire).

Les prairies inondables y sont bien sûr concernés par le projet d'aménagement de la Loire ; la maîtrise des crues ne sera pas sans conséquences pour le râle de genêts !

SAUVONS LES DE

Vergers de périphérie de village, vergers de fond ou de flanc de vallon, arbres de plein champs... tous ces arbres de forme et de variété traditionnelle (à haute tige) sont omniprésents... On ne peut s'imaginer l'Alsace sans eux...

Les vergers traditionnels et les arbres isolés,

- sont des éléments de la beauté des paysages ruraux alsaciens,

- sont l'habitat de nombreuses espèces d'oiseaux d'animaux et de plantes,

- servent par leur richesse en variétés anciennes à la préservation de la diversité génétique,

- produisent des fruits dont les utilisations sont multiples (vente directe, jus, conserves, etc...) dans le cadre de l'arboriculture familiale. Ils doivent redevenir le support d'activités traditionnelles,

- peuvent être source de diversification pour l'agriculture moderne.

Le Collectif d'associations "ARBRES ET VERGERS" traditionnels à haute tige a lancé un MANIFESTE afin de déclarer leur attachement à ce patrimoine et, surtout, tracer les grandes lignes des actions d'animation et de promotion, essentiellement dans trois directions :

- dans le cadre des remembrements,
- dans le cadre de la diversification de l'agriculture
- pour des animations en direction du milieu scolaire, du grand public, des villages...

"Ce n'est pas en contraignant et en légiférant que nous sauverons nos vergers... C'est en leur redonnant "vie" et intérêt auprès des propriétaires".

Notons que M. le Dr GOETSCHY, Président du Conseil général du Haut Rhin, a été le premier à donner son accord au présent manifeste.

LEGISLATION

POLITIQUE AGRICOLE

AGRICULTURE

Eau et assainissement (pollution et nuisances)

51921. - 18 juin 1984. - M. Jean-Claude Bols attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur le compte rendu d'une enquête effectuée par un laboratoire coopératif sur les laitues. En effet, les résultats des analyses ont montré que la teneur en nitrate des laitues, et surtout des laitues de serre d'hiver, est très forte. Au-delà de cet exemple de pollution, c'est le problème général de la contamination des eaux par le nitrate qui est posé et qu'il faut observer. Si l'on peut donner des conseils pratiques aux consommateurs, la prudence ne suffit pas. En conséquence, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin de réduire ces contaminations nuisibles à la santé de tous.

Réponse. - Le ministère de l'agriculture développe plusieurs programmes d'actions coordonnées pour lutter contre les teneurs excessives dans les eaux et dans les produits alimentaires. Au niveau de la distribution publique d'eau potable une première intervention vise à aider les collectivités rurales à distribuer une eau conforme aux normes européennes. Des programmes départementaux de réduction des teneurs excessives en nitrate ont été élaborés et des dotations spécifiques de crédits du Fonds national pour le développement des adductions d'eau rurales (F.N.D.A.E.) ont été réservées aux départements les plus affectés, pour un montant de 50 millions de francs en 1985. Si cet effort commencé en 1982 a permis de corriger les situations inacceptables sur le plan sanitaire, d'autres actions à long ou moyen terme, engagées parallèlement pour maîtriser les pollutions diffuses liées notamment aux pratiques agricoles, doivent être poursuivies pour donner des résultats à moyen terme. Il s'agit notamment d'expérimentations pilotes de valorisation des déjections animales, de mise en place d'engrais verts, et plus généralement de toutes les actions d'expérimentation d'information et de formation pour une meilleure maîtrise de la fertilisation azotée. Ces actions, confortées par le programme de relance agronomique depuis 1982, sont reprises et coordonnées par la mission « Eau-Nitrates » et le C.O.R.P.E.N. (Comité d'orientation pour la réduction de la pollution par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles), instances mises en place dès 1984 par les ministres de l'agriculture et de l'environnement. Pour ce qui est de la teneur en nitrate dans les laitues, s'il n'existe pas actuellement en France de réglementation fixant des seuils, des études sont cependant engagées à l'Institut national de la recherche agronomique afin de préciser les facteurs influençant l'absorption des nitrates notamment par les salades. Il apparaît que les facteurs aggravants ne soient pas systématiquement les apports d'engrais mais essentiellement la richesse en matière organique des supports de culture et surtout le manque de luminosité, ce qui expliquerait la plus forte teneur en nitrate des laitues de serre d'hiver. Il faut souligner enfin que le service de la répression des fraudes surveille le marché des salades en procédant à des analyses de contrôle. Un seuil admissible, fixé pour les nitrates à 3,500 mg/kg de salade fraîche, est actuellement pris en considération mais simplement pour sensibiliser les producteurs au problème des nitrates.

Source : J.O du 24 fév. 86

LE PARLEMENT EUROPEEN A ADOPTE LE TEXTE DE LA RESOLUTION PRESENTEE PAR LE DEPUTE EUROPEEN F. ROELANTS du VIVIER (VERT,B) LE 19 FEVRIER 1986. CE RAPPORT "AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT", CONSTITUE PAR 33 ARTICLES, A ETE ELABORE EN TENANT COMPTE DES RESULTATS DE L'AUDITION PUBLIQUE "AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT" (ORGANISEE PAR LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DU 16 AU 18.9.85 A BRUXELLES), DE L'AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION DES CONSOM. SUR LE LIVRE VERT DE LA CCE ET DE DIFFERENTES PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS.

EXTRAITS DU TEXTE DEFINITIF DE LA RESOLUTION ADOPTEE :

Art.6. demande une révision de la politique agricole commune dans le sens d'une meilleure intégration des préoccupations et particularités écologiques et régionales et d'une politique globale axée à la fois sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs, visant spécialement:

a) l'affectation rationnelle des sols et leur conservation à long terme, de même que la protection de l'ensemble des ressources et richesses naturelles,

b) le maintien et le développement de la vie rurale, à commencer par le maintien de l'emploi agricole, grâce également à l'introduction de nouvelles technologies, et la possibilité d'une rémunération décente de ce travail,

c) la production d'une nourriture de qualité en même temps qu'en quantité appropriée aux besoins,

e) la modification des conditions générales de la politique agricole de la Communauté européenne de manière à permettre une agriculture compatible avec l'environnement,

Art 7. insiste sur la nécessité d'une politique européenne des sols incluant :

- un schéma européen d'aménagement du territoire,

- éventuellement, la révision et la poursuite du cadastre écologique, compte tenu de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal,

- un réseau européen de réserves biogénétiques,

- l'application de mesures de lutte contre l'érosion des sols,

- le (re)boisement en particulier des zones de collines et de montagnes.

- des aides à la diversification des cultures et des activités agricoles afin de limiter les monocultures;

- un programme européen de développement des cultures protéagineuses et de plantes à fibres afin de parvenir à l'autonomie des approvisionnements et d'améliorer la structure et la fertilité des sols,

- l'application de la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement à tous les grands projets agricoles, à ceux concernant les infrastructures pouvant avoir des répercussions sur l'agriculture et aux nouveaux grands projets de transformation agricole, comme celui du bioéthanol,

- le respect des directives communautaires et des conventions internationales sur la protection de la faune sauvage, laquelle joue un rôle important dans le maintien et le rétablissement de l'équilibre écologique des campagnes.

Article 9. insiste sur la nécessité d'une politique européenne d'aménagement rural intégré, favorisant des activités diversifiées en même temps que l'équilibre écologique du milieu, et qui soit définie et mise en oeuvre au niveau régional sur la base d'une collaboration entre toutes les instances concernées par l'aménagement du territoire et la gestion des zones rurales et les associations professionnelles et privées représentatives en matière d'agriculture, de sylviculture et de protection de l'environnement.

Art.10. insiste sur la nécessité d'une politique européenne agro-alimentaire qualitative, qui tienne compte de la demande des consommateurs visant à obtenir des produits alimentaires sains et de bonne qualité à des prix raisonnables.

Art.13. considère que la révision de la politique européenne des structures agricoles amorcée par le règlement 797/85, doit se poursuivre par :

c) la mise au point de règles précises régissant l'octroi d'aides structurelles en faveur de pratiques agricoles écologiques.

Art.14. approuve l'utilisation d'aides au revenu à des fins écologiques là où cela est compatible avec d'autres objectifs économiques et sociaux, et estime que les critères de fixation de ces aides doivent être définis de manière beaucoup plus précise.

Art.20. réclame une information permanente et complète sur les méthodes agricoles appropriées et un effort très important en faveur de la vulgarisation des pratiques agricoles écologiques et d'une intégration de ces pratiques dans l'enseignement et la formation professionnelle des agriculteurs.

Art.21. estime que l'accent devrait être mis sur l'accomplissement par les agriculteurs d'activités positives dans le domaine de la conservation plutôt que sur des compensations accordées à ceux-ci pour s'être abstenus de faire des choses qui vont à l'encontre de la conservation et que des contrats pourraient être proposés aux producteurs qui s'engageraient à préserver ou à améliorer leur environnement.

Art.22. réclame une action contre le risque considérable de pollution du sol et de l'eau lié à la fabrication et à l'utilisation abusive ou incorrecte des engrais, comportant:

a) la création d'un réseau de surveillance de la pollution des sols et des eaux permettant de déterminer dans quelle mesure cette pollution est imputable à l'utilisation de substances telles que les nitrates, le phosphore, le cadmium et le cuivre provenant de produits chimiques ou d'autres produits dans l'agriculture.

b) la formulation de recommandations concernant l'utilisation appropriée des engrais selon les caractéristiques naturelles des sols et les systèmes de cultures ainsi que la diffusion généralisée de ces recommandations auprès des agriculteurs.

Art.23. réclame une action contre les risques de pollution des sols et des eaux liés à la fabrication et à l'utilisation abusive des pesticides, comportant :

a) l'élaboration d'un programme européen axé sur l'utilisation appropriée des produits phytosanitaires chimiques compatible avec la production économique de produits alimentaires de bonne qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins.

b) l'interdiction immédiate de l'utilisation de certains biocides et pesticides dont l'usage s'est révélé ou est jugé mutagène, cancérigène et/ou tératogène.

c) la révision systématique, au niveau européen, des conditions d'homologation des pesticides actuellement sur le marché,

d) une réévaluation de toutes les règles existantes en ce qui concerne la fabrication, la vente, le transport et l'emploi des produits phytosanitaires.

e) le contrôle effectif de la manière dont sera respectée l'interdiction prochaine de l'emploi d'hormones.

f) la détermination d'une série de normes contraignantes compte tenu tant de la nécessaire protection de la santé publique que de la protection à assurer aux animaux,

g) un contrôle plus fréquent par les pouvoirs publics du réseau de distribution des substances chimiques la plus dangereuses utilisées en agriculture,

h) l'information continue et actualisée des agriculteurs concernant les pesticides commercialisés et leur usage correct.

Art.25 demande que, eu égard au danger que ces produits représentent pour le maintien d'une agriculture fondée sur la terre et respectant l'environnement, l'on reconsidère l'importation en franchise de droits de douane et de prélèvements d'aliments du bétail et réclame, en particulier, une action contre les nuisances liées aux élevages intensifs, comportant:

a) des mesures dissuasives concernant l'élevage "hors sol",

b) introduction de la norme "phosphate" pour l'épandage des engrais d'origine animale, c'est à dire que la quantité de phosphate dont l'épandage est autorisé par hectare ne peut être supérieure à ce que la végétation peut assimiler.

c) l'évaluation des incidences sur l'environnement pour toutes les exploitations pratiquant l'élevage intensif,

d) l'interdiction généralisée des substances d'engraissement à base d'hormones ou d'antibiotiques.

Art.26. souligne la nécessité d'une politique européenne appropriée en matière forestière, laquelle implique:

a) d'importants programmes de reconstitution et d'accroissement du patrimoine forestier tenant compte de l'association végétale naturelle potentielle des zones concernées et de la nécessaire conservation de certains biotopes existants,

b) des mesures renforcées de protection des forêts contre les pluies acides, les incendies, le surpâturage et certaines attaques parasitaires,

c) la promotion de recherches forestières axées, entre autres, sur les espèces considérées jusqu'à présent comme secondaires,

d) la détermination des modalités selon lesquelles le principe "un arbre planté pour un arbre abattu", pourrait s'appliquer de façon contraignante dans l'ensemble de la Communauté Européenne.

Art 27. estime qu'il faut accorder davantage d'attention aux problèmes d'information et de formation ainsi qu'à la recherche agronomique afin d'améliorer les relations entre l'agriculture et l'environnement.

Art 28. souhaite la mise au point d'un programme spécial destiné à résoudre par de nouvelles technologies les problèmes environnementaux engendrés par les différents secteurs agricoles et invite la Commission à élaborer avec diligence un tel programme.

Art 29. se prononce en faveur d'une agriculture qui d'une part respecte l'équilibre naturel de la nature et d'autre part, tienne compte des intérêts des consommateurs et des producteurs.

Art 30. charge sa commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs et sa commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de tirer dans un rapport commun les conclusions pratiques du présent rapport.

Art 33. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et aux gouvernements des Etats Membres.

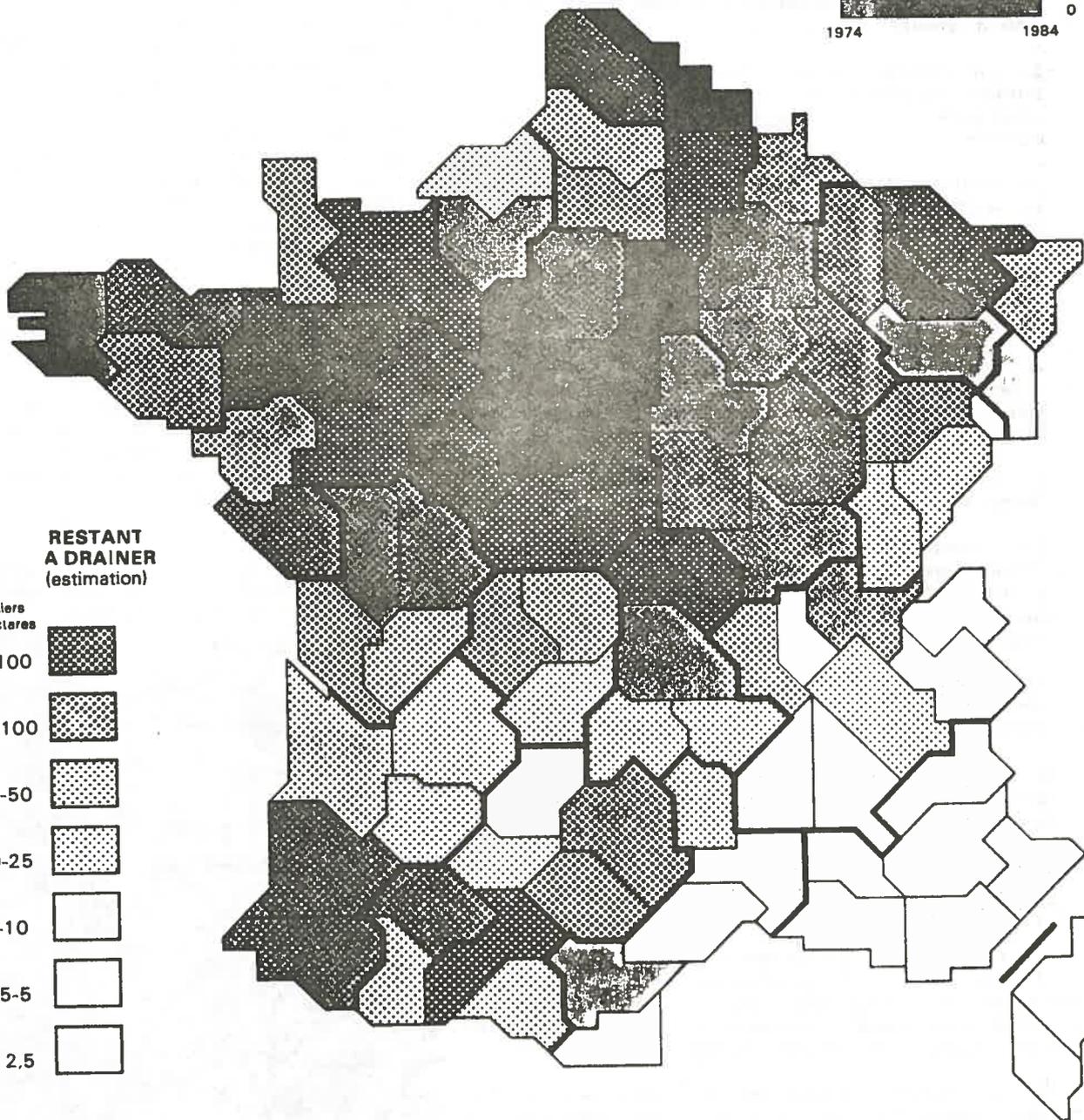
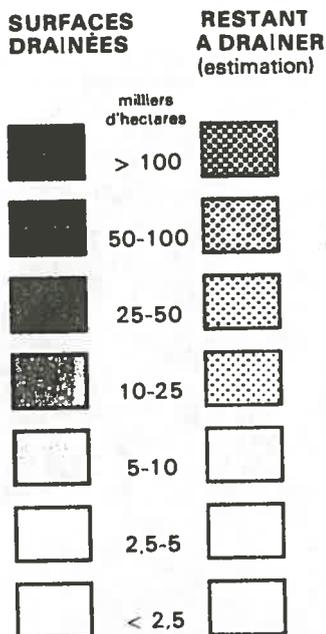
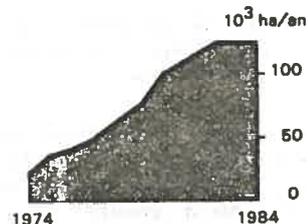


LE DRAINAGE EN FRANCE

ÉQUIPEMENT AU DRAINAGE SOUTERRAIN A LA PARCELLE ⁽¹⁾

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1985 ⁽²⁾
 superficie totale drainée :
1 550 000 hectares représentant
5.3% de la superficie agricole
 utilisée ⁽²⁾

Rythme annuel de l'équipement
 dont actuellement 50% de réseaux collectifs



(1) c'est-à-dire à l'exclusion des superficies assainies par fossés à ciel ouvert ou seulement dotées d'infrastructures

(2) à l'exception de la Seine-et-Marne, les départements de la région Ile-de-France ont été regroupés en une seule unité.

LES GALAPAGOS SE REMETTENT-LENTEMENT

LE WWF, QUI CELEBRE CETTE ANNEE LE 25e ANNIVERSAIRE DE SA CREATION, EST LA PLUS GRANDE FONDATION MONDIALE NON GOUVERNEMENTALE DU DOMAINE DE LA CONSERVATION. IL A POUR OBJECTIF DE CONSERVER LE MILIEU NATUREL ET LES PROCESSUS ECOLOGIQUES INDISPENSABLES A LA VIE SUR TERRE. DEPUIS SA FONDATION, LE WWF A CONSACRE PLUS DE 100 MILLIONS DE DOLLARS A 4000 PROJETS APPLIQUES DANS QUELQUE 130 PAYS.

FONDEE EN 1948, L'UICN EST LA PLUS GRANDE UNION D'ETATS SOUVERAINS, D'ORGANISMES PUBLICS, D'INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QUI SE SONT ENGAGES A CONSERVER LA NATURE ET LES RESOURCES NATURELLES ET A OEUVRER ENSEMBLE A L'AVENEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE ENTIER.

CES DEUX ORGANISATIONS ONT PUBLIE, LE 24 MARS 1986, LE COMMUNIQUE SUIVANT :

Les membres de la Fondation Charles DARWIN qui se réunissent cette semaine au Centre mondial de la conservation ont appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour que les Galapagos retrouvent l'état qui était le leur avant l'incendie qui a ravagé plusieurs îles l'année dernière. Les Galapagos abritent des espèces uniques au monde, qui sont une référence irremplaçable sur l'évolution.

Lors de la réunion de la Fondation, Miguel Cifuentes, chef du service du Parc national des Galapagos a présenté un rapport indiquant que si les dégâts dus à l'incendie sont fort étendus, il semble qu'ils soient moins graves qu'on ne le craignait.

"Ainsi, pour autant que nous ayons pu en juger, aucune tortue et aucun iguane n'ont été tués comme nous le craignons. Cependant, de vastes portions de l'habitat ont été ravagées et l'avi-faune a souffert" a déclaré M. CIFUENTES.

Parmi les espèces menacées se trouvent le râle des Galapagos, le pinson de DARWIN et la tourterelle des Galapagos. Les sols ont été fortement endommagés et, dans une région en particulier, la population de *Sapindus saponia*, arbre indigène qui peut mesurer jusqu'à 20 m de haut, a été totalement détruite.

M. CIFUENTES a ajouté que, grâce à l'aide internationale, le feu a été maîtrisé en avril 1985 mais que les pompiers équatoriens ont continué à lutter contre l'incendie jusqu'en juin. Pendant l'incendie, l'Equateur a fourni le soutien logistique nécessaire aux experts et aux équipements américains qui ont permis de venir à bout des flammes. Le Canada a fourni deux canadiers. Après l'incendie, les WWF Suède, WWF-

Allemagne et WWF Etats Unis ont versé, au total, près de 200 000 dollars tandis que le Japon accordait 30 000 dollars.

Cependant, les fonds nécessaires à la restauration de l'environnement commencent à s'épuiser. Déjà, le manque d'argent a obligé à réduire le nombre des chercheurs de la Station de recherches Charles DARWIN.

Confrontés au défi que constitue la restauration des régions touchées par l'incendie, les responsables équatoriens des parcs sont aussi engagés dans une lutte quotidienne contre les espèces introduites qui menacent les programmes de réintroduction sur bien des îles. Pour faire place à nombre d'espèces rares qui sont leur proie ou qu'ils concurrencent dans la recherche d'aliments limités, chats, chiens, ânes, chèvres et porcs sont éliminés.

La gravité du problème est évidente. Au début des années 60, il n'y avait à Pinta, que quelques dizaines de chèvres. L'Equateur décida de les éliminer afin de permettre la survie d'espèces qui occupaient les îles depuis des centaines de milliers d'années. Cette année et environ 40 000 chèvres après, les autorités estiment qu'il n'y a plus de chèvres sur Pinta.

Le problème des animaux redevenus sauvages persiste sur d'autres îles où les rats, les chats et les chiens s'attaquent aux tortues, aux iguanes et autres espèces. La plupart de ces animaux ont été introduits par des colons ou des navires de passage. Avant l'arrivée de l'homme et l'introduction de ces animaux, les espèces des Galapagos n'avaient pas de prédateurs naturels et n'avaient donc développé aucun système de défense. La situation se dégrada rapidement. En 1985, une sécheresse prolongée tua les rats qui s'attaquaient aux pétrels menacés. Les chats privés de leur source alimentaire traditionnelle s'en prirent à la colonie de pétrels qui fut réduite jusqu'à un point critique : seuls, vingt trois poussins atteignirent l'âge adulte. En conséquence, une équipe chargée de la protection des espèces fut forcée de tuer 64 chats. Les manchots, les cormorans et les goélands rares rencontrent des problèmes semblables. Certains oiseaux indigènes sont particulièrement en péril.

La population d'oiseaux marins des îles fut également décimée par El Niño, courant chaud atypique qui change la structure du nourrissage et des précipitations, de l'Australie à la Californie. Les Galapagos ont été plus particulièrement touchées par El Niño en 1982 et 1983. Le cormoran inapte au vol qui est très rare et le manchot des Galapagos sont tous deux en train de récupérer. Ni l'un, ni l'autre ne peut voler ce qui accroît leur vulnérabilité et en fait souvent des proies faciles pour les chiens.

suite

Le gouvernement de l'Equateur envisage maintenant de créer une zone marine protégée au Galapagos. L'UICN et le WWF continuent à coopérer, fournissant des avis d'experts et des fonds pour de nombreux projets concernant notamment la survie des espèces et des habitats.

STAGES

A LA DECOUVERTE DE LA NATURE EN AUVERGNE

Le Centre Ornithologique Auvergne (association régionale d'étude et de protection de la nature) organise en 1986, 4 stages sur la nature en Auvergne :

OISEAUX D'AUVERGNE:

du 7 au 12 juillet, en FOREZ. Stage d'initiation à l'ornithologie; comment observer les oiseaux, chants, migrations; baguages des oiseaux ; rapaces ; nombreuses sorties de terrain dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

FLEURS DES MONTS DU FOREZ

du 21 au 26 juillet, en FOREZ. Initiation à l'identification des plantes, visite des milieux locaux, tourbières, Hautes Chaumes, hêtraies, sapinières, prairies de vallée...

RICHESSSES DU VAL D'ALLIER:

du 30 juin au 3 juillet. Stage d'écologie. Géomorphologie, dynamique des méandres de l'Allier Oiseaux du val (2 demi-journées de terrain), botanique (terrain), Ecologie fluviale, problèmes de protection (débats avec les parties concernées)

lieu de stage : ST POURCAIN/SIOULE (03)

TECHNIQUES DE COMPTAGE:

du 8 au 11 mai, en forêt de TRONCAIS (03). Stage destiné aux personnes ayant déjà des connaissances de base en ornithologie. Expérimentation et théorie des méthodes existantes de comptages d'oiseaux : les QUADRATS, les POINTS D'ECOUTE, etc...

Pour tout renseignement, s'adresser à

Centre Ornithologique Auvergne (COA)
3, rue Maréchal Joffre,
63000 CLERMONT FERRAND
Tél. 73.94.11.50
73.26.23.15

suite

DECOUVERTE DU CONFLUENT AIN-RHONE

Le Rhône... Il n'est pas besoin de s'étendre sur le fleuve-roi dont la puissance, la beauté et la vie ont été tant décrites.

Par contre, on a peut être moins conscience de la force de caractère de la rivière d'Ain, qui glisse comme un lézard en été, pour devenir soudain un monstre brun, arrachant des hectares de terre sur son passage.

La rencontre de ces deux cours d'eau est loin d'être banale. En effet, le confluent de l'Ain et du Rhône, à une trentaine de km à l'est de Lyon, est un des sites naturels les plus intéressants de la région Rhône-Alpes. Ce site est marqué par la rencontre d'aires biogéographiques multiples (montagnarde, méditerranéenne..). La faune de ce secteur est également remarquable (castor, balbuzard, pêcheur en migration qui vient y pêcher,...).

La FRAPNA-RHONE COSILYO organise un stage les 26 et 27 avril 1986 au cours duquel différents spécialistes se proposent de faire découvrir les richesses et le fonctionnement de ce site. Ce stage sera l'occasion de s'intéresser aux relations de l'homme et du confluent en ce qui concerne les usages traditionnels du milieu que les événements récents, tourisme de masse, projet d'aménagement hydro-électrique, peuvent bouleverser.

Pour de plus amples renseignements concernant ce stage, s'adresser à :

FRAPNA RHONE COSILYO
39, quai St Vincent
69001 LYON
Tél. 78.28.48.84

" MONTPLAISIR "

L'Association JEUNES ET NATURE de GRENOBLE organise les 15 et 16 mai 1986 un stage intitulé "Montplaisir" ou "comment vivre et aménager sa commune".

Pour tout renseignement, s'adresser à:

ASSOCIATION JEUNES ET NATURE
12ter, rue Joseph Chanrion
38000 GRENOBLE
Tél. 76.44.08.55

ANNONCES

exposition

Pour ses 80 ans, Robert HAINARD, sculpteur et graveur animalier, expose à BLOIS à la Galerie La Marge.

Robert HAINARD, artiste animalier, est certainement l'un des rares naturalistes contemporains qui a réellement observé dans leur milieu naturel pratiquement toutes les espèces de la faune sauvage d'Europe.

La "chasse au crayon" de Robert HAINARD le mène en toutes saisons, aussi bien sur les rives du Rhône que dans les Alpes suisses et françaises ou les forêts sauvages du Jura. La recherche des bisons, des loups ou des ours l'a entraîné dans de longs séjours en Pologne, en Bulgarie, en Yougoslavie ou en Roumanie.

Au cours de ses périples à travers l'Europe, Robert HAINARD a rassemblé une très abondante moisson d'observations (plus de 30 000 dessins).

La technique particulièrement minutieuse qu'il a inventée est un compromis entre son métier initial de sculpteur et son amour pour les couleurs. Cette technique de gravure sur bois, unique au monde, consiste à modeler plus ou moins la surface de chaque planche de poirier ou de buis, ce qui donne la possibilité d'obtenir, avec une seule couleur, toute une gamme de dégradés impossible à rendre par un autre procédé. Une gravure compte de sept à douze couleurs en moyenne, parfois jusqu'à dix huit, donc autant de planches devant se superposer avec un soin et une précision d'horloger, pour finalement donner une image polychrome sur un délicat papier japon. En soixante ans de métier, près de 800 gravures ont été ainsi composées avec un tirage moyen de 50 à 60 exemplaires.

Mais l'activité de Robert HAINARD ne se limite pas à la réalisation de gravures ou de sculptures. Artiste, Robert HAINARD est également écrivain scientifique, philosophe, journaliste. Complexe en apparence, son activité est bien au contraire simplicité et unité car l'ensemble de l'oeuvre découle d'une même source intarissable, la nature.

Robert HAINARD expose à la galerie LA MARGE du vendredi 25 avril au 14 juin 1986.

Vernissage le vendredi 25 avril à partir de 17h.

Galerie LA MARGE
2, place du Château
41000 BLOIS
Tél. 54.78.18.05

TROISIEME CONCOURS D'ACCES A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (1986)

L'E.N.A. organise en 1986 un concours d'entrée, ouvert par arrêté du 12 février 1986 au titre de sa troisième voie.

Le nombre de places mises au concours est de dix.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 8 et 9 septembre 1986 pour les épreuves écrites, et du 11 au 23 septembre 1986 à Paris uniquement en ce qui concerne l'épreuve orale d'admissibilité. Les épreuves d'admission se dérouleront à Paris dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre.

Les inscriptions sont prises jusqu'au mardi 29 avril inclus.

Une préparation par correspondance, ainsi qu'une préparation orale, sont organisées.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Ecole Nationale d'Administration
Service "Concours et Examens"
13, rue de l'Université
75007 PARIS
Tél. 42.61.55.35

RECHERCHE D'UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE

Le G.C.T. représentant de la FRAPEC (Fédération Régionale des Associations de Protection de l'Environnement du Centre) et de la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) dans l'Indre et Loire, s'est fixé comme but "l'étude et la protection de la faune, les oiseaux en particulier, dans leurs milieux".

Le poste à pourvoir est plus particulièrement administratif: secrétariat, tenue de fichiers, fonctionnement de la bibliothèque, permanence, démarches éventuelles auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales, information des adhérents, coordination des actions...

Il n'est donc pas indispensable que l'animateur ait des connaissances particulières sur la faune et la flore.

Le poste sera libre en mai 1986.

Contactez :

Groupe Ornithologique de Touraine
17, rue de la Mairie,
37540
ST CYR/LOIRE
Tél. 47.51.81.84

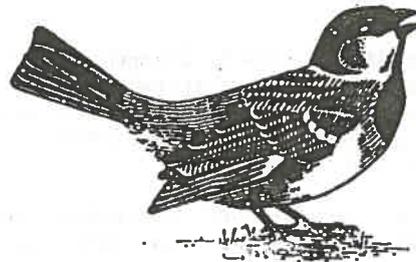
L'association SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT recherche pour le mois de mai 86 un objecteur de conscience, formé aux problèmes d'environnement et d'animation nature.

Le travail se divisera en deux parties :

- administratif : rédaction et maquettage de la revue
- animation scolaire : participation aux fêtes de villages, randonnées pédestres en Sologne.

Contact :

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT
5bis, rue Jeanne d'Arc
41600 NOUAN LE FUZELIER
Tél. 54.88.79.74



Le Centre Ornithologique de la Région Ile de France (CORIF) recherche à partir du 1er mai, un objecteur de conscience, habitant la région parisienne et si possible possédant un véhicule pour s'occuper de tâches de:

- secrétariat, dépouillement du courrier, répondre aux demandes courantes, distribuer les demandes spéciales aux principaux responsables (il n'est pas nécessaire de connaître la dactylographie).
- animation d'une exposition itinérante, entretien, contact avec les écoles, municipalités, C.E., etc..

Profil souhaité:

- bonnes connaissances en ornithologie ou à défaut en sciences naturelles,
- motivation pour les mouvements associatifs,
- pédagogie et gestion associative.

Pour tout contact :

Secrétariat CORIF- MNHN
36, rue Geoffroy St Hilaire
75005 PARIS
Tél. 39.56.80.80 poste 412

LA LETTRE DU HERISSON

SPECIAL ASSOCIATION

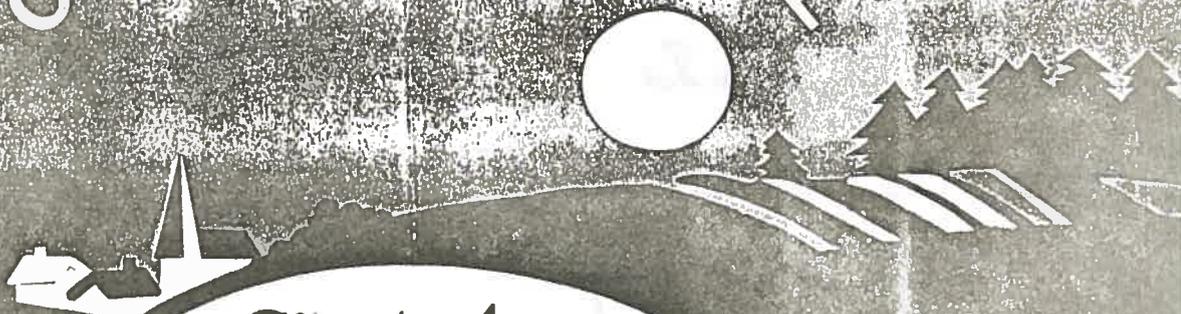
**diffusion
interne**

SOMMAIRE

TAXIDERMIE : CHARTE DE LA TAXIDERMIE	P. 3
VIE ASSOCIATIVE : ADHERENTS, SI VOUS AIDIEZ UN PEU LES ASSOCIATIONS.....	P. 4/7
ASSEMBLEE GENERALE	P. 7/8

FÊTE de la NATURE

8-9-10-11 MAI LIMOGES
C.C.S.M. BEAUBREUIL



C'est le
17ème congrès
de la
F.F.S.P.N...

(Fédération Française des Sociétés
de Protection de la Nature)

...et le
2ème salon
international
de la nature!



Exposition-Vente de matériel pédagogique-Conférences
1000 M2 de stands-Buffer-Excursions commentées

TAXIDERMIE

CHARTRE DE LA TAXIDERMIE

Cette charte signée à l'échelon national par les responsables du SNF et de la FFSPN est une étape dans le dialogue entre les deux parties. Elle peut se poursuivre à l'échelon régional et local par des signatures individuelles des taxidermistes et associations qui le souhaitent.

Les associations intéressées par cette démarche peuvent se procurer des exemplaires de la Charte auprès de la FFSPN ainsi que la liste des taxidermistes membres du SNF seuls habilités à signer ce document. Il est bien sûr recommandé de s'assurer que le taxidermiste n'est en aucune façon contrevenant à la loi sur la Protection de la Nature.

Une fois l'accord conclu, la Charte doit être ratifiée par les responsables du SNF et de la FFSPN à l'échelon national. Chaque Charte comporte des millésimes et doit donc être validée chaque année.

Cette coopération entre professionnels de la naturalisation et défenseurs de la nature présente un double intérêt :

- pour les taxidermistes : la disparition des non professionnels, des clandestins (on dénombre 500 professionnels et environ 3000 clandestins) leur permettra d'assurer un meilleur avenir à leur métier,

- pour les associations, le nombre de taxidermistes étant plus faible, le contrôle sera d'autant plus aisé.

Grâce à cette charte, affichée dans l'association et dans l'atelier du taxidermiste, le public pourra connaître les vrais professionnels qui ont accepté, sans réserve, de pratiquer leur art dans le respect de la protection du patrimoine naturel.

Par ailleurs, le SNF s'est engagé à se porter partie civile dans toute affaire de taxidermistes clandestins violant la loi de Protection de la Nature. Il ne faut pas hésiter à demander leur intervention.

LA NATURALISATION DANS LE RESPECT DE LA FAUNE

Entre Taxidermistes et protecteurs de la Nature, un pas important a été franchi :

- d'une part, la prise de conscience de la part du Syndicat des Naturalistes que le maintien de leur activité est lié à la protection des espèces, - d'autre part, celle des associations de protection de la nature qui n'ont rien contre le principe de la naturalisation du moment qu'elle s'effectue conformément aux règles de sauvegarde de la faune sauvage.

Le dialogue s'est concrétisé le 28 janvier dernier, entre le S.N.F et la FFSPN, par la signature d'une charte de la taxidermie définissant les objectifs de la collaboration entre une profession et les associations ainsi que le rôle de chacun :

La FFSPN s'engage pour sa part :

- . A fournir au Syndicat des Naturalistes-Taxidermistes Professionnels de France les informations en matière de protection de la nature dont peuvent avoir besoin leurs membres,
- . A soutenir le Syndicat des naturalistes-Taxidermistes Professionnels de France pour la reconnaissance de leur profession.
- . A accepter la mise en place d'un label délivré par la FFSPN et le Syndicat des Naturalistes-Taxidermistes Professionnels de France aux membres de ce Syndicat acceptant explicitement les termes de la Charte.
- . A accepter les adaptations de textes permettant la naturalisation d'espèces légalement détruites contre prestation de service sans commercialisation après la mise en oeuvre et la vérification de la bonne application du plan de piégeage.

Les membres du Syndicat des Naturalistes Taxidermistes professionnels de France

- . Conscients des responsabilités de leur profession dans le cadre de la protection de la nature et de la faune sauvage, s'engagent à appliquer scrupuleusement les dispositions de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et celles de la Convention de Washington sur le commerce international des animaux.
- . Condamnent en outre, la destruction et la commercialisation des espèces animales de la faune française menacées ou en voie de disparition.
- . S'interdisent la naturalisation des espèces menacées de la faune française, sauf autorisation délivrée légalement à des fins scientifiques et dans ce cas à tenir un registre indiquant la provenance.
- . Souhaitent une collaboration étroite avec les organismes scientifiques et de protection de la nature dans le but d'une meilleure gestion du patrimoine naturel français et d'une adaptation de leur profession en fonction des nécessités de la protection de ce patrimoine.
- . Condamnent les taxidermistes clandestins et les collectionneurs sans scrupules et souhaitent un meilleur contrôle des pouvoirs publics sur ce point.
- . Se félicitent de la création d'un cap garant de la formation professionnelle et souhaitent la reconnaissance officielle de leur profession.
- . S'engagent à diffuser et à recommander l'application de ces résolutions à l'ensemble des membres de leur profession.

VIE ASSOCIATIVE

ADHERENTS, SI VOUS AIDIEZ UN PEU LES ASSOCIATIONS...

"La masse de la population qui partage nos préoccupations nous regarde avec sympathie et admire la ténacité que nous déployons, sans pour cela s'engager un tant soit peu, ni en temps, ni en argent. Les écologistes, dans le langage commun, défendent l'essentiel face aux inconscients ; bravo, continuez!"

Alain de Swarte, Combat Nature Février 85

Merci de nous dire "bravo", cela vaut mieux que de nous dénigrer, merci à nos adhérents d'apporter leur soutien financier à Nord-Nature. Néanmoins, comme les autres associations françaises de protection de la nature et de l'environnement, Nord-Nature et ses associations affiliées appellent à l'aide. Non qu'elles se portent mal, elles seraient même plus vivaces que jamais, cependant...

Aux interventions tous azimuts concernant les atteintes à l'environnement s'ajoutent, comme ce fut unanimement constaté au Congrès National de la FFSPN des tâches de gestion de plus en plus lourdes : coordination interne, tenue de comptabilité, connaissance de règlements fiscaux de plus en plus complexes, rapports administratifs, courrier et paperasses en inflation, tout comme dans les entreprises... Mais les entreprises disposent de personnel salarié et spécialisé. Dans les associations, le travail est effectué par des bénévoles, dont la fonction associative est parfois sans rapport avec la formation professionnelle, et il l'est souvent le soir et le dimanche. Aucun des gouvernements qui se sont succédés au pouvoir en France n'a simplifié ces tâches ou n'a mis à la disposition des associations indépendantes un personnel qualifié comme cela se fait ailleurs.

D'autre part, l'audience de Nord-Nature s'accroît. Nous sommes présents dans des instances officielles de plus en plus nombreuses (C.E.S.R. commissions préfectorales, etc.). Tant mieux pour la nature ! Mais les élus et les fonctionnaires qui participent à ces réunions y assistent dans le cadre de leur fonction professionnelle ou dans le cadre d'une fonction politique reconnue de tous. Les représentants d'associations, par contre, y donnent leur temps bénévolement et comme à la dérobée. Non seulement aucun crédit d'heures ne leur a été octroyé pour ces "invitations" officielles, malgré certaines promesses, mais en outre ils doivent jouer les magiciens pour se rendre disponibles à des moments qui coïncident avec leurs horaires de travail professionnel.

Enfin, si les associations commencent à être écoutées, elles ne le sont pas encore assez compte tenu du rythme auquel progressent les catastrophes écologiques (dépérissement des forêts et des mers, etc...) Pour qu'elles le soient, il faudrait une pression populaire plus grande. Mais les populations sont anesthésiées par des horaires de travail trop lourds et par la surcharge d'informations secondaires que leur prodiguent les médias. Alors les associations doivent avec des moyens dérisoires, sans cesse les secouer pour les sensibiliser à l'essentiel.

Actuellement, la totalité de ces tâches repose sur de toutes petites équipes d'actifs. Certes, ni Nord-Nature ni ses associations affiliées n'ont à faire de complexes : comme l'on peut s'en rendre compte lors de réunions interassociatives, la situation est souvent pire dans des associations poursuivant d'autres buts. Mais ce qui rend la situation critique pour les associations de protection de la nature, c'est la multiplicité des problèmes auxquels elles doivent faire face dans tous les domaines - agriculture, chasse, diverses branches de l'industrie, etc.- et, par suite, la diversité de compétences que leurs militants doivent acquérir. C'est par rapport à la multiplicité de ces problèmes que le nombre de militants est insuffisant.

Parlons chiffres. A l'échelon d'une fédération comme Nord-Nature, le travail atteint des proportions démesurées, mais peut-être nos lecteurs comprendront-ils mieux la situation si nous choisissons l'exemple d'une petite ville. En moyenne l'association active type d'une petite localité regroupe une centaine d'adhérents. Le travail hebdomadaire s'y élève à environ 40 heures : autant que la durée d'un travail professionnel individuel à temps plein, ou autant que la durée des travaux domestiques d'une famille de trois enfants (qu'il ne supprime bien sûr aucunement). Si ces quarante heures étaient réparties de façon égale entre tous les adhérents, chacun d'eux ne donnerait que 24 minutes par semaine à l'association. Mais en moyenne, d'après ce que j'ai pu constater ici et là :

75% du travail est effectué par une personne, le larbin de l'association (appelé aussi "président")

20% par un ou deux membres

5% par une dizaine de membres (considérés comme "actifs" bien que chacun d'eux n'effectue que 0,5% du travail global)

0% par les 87 autres membres.

Bien sûr, ces 87 autres membres, nous les remercions de soutenir financièrement l'association

suite

et de contribuer à sa représentativité et nous savons bien que certains ne peuvent pas faire plus. Mais si ceux qui le peuvent nous apportaient un brin d'aide, ce ne serait pas de refus...

Sans doute les tâches générales de gestion, les fonctions officielles dans des instances départementales ou régionales ne peuvent-elles être confiées qu'à des personnes ayant une certaine expérience de la vie associative et ayant fait la preuve de leur compétence. Mais cette expérience peut s'acquérir par une participation régulière à des tâches plus modestes, et, de toutes façons les militants les plus compétents devraient pouvoir réserver leur temps aux tâches pour lesquelles ils sont irremplaçables et être déchargés des tâches plus simples que d'autres adhérents pourraient effectuer.

ALORS, COMMENT AIDER LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ?

D'abord, ne pas donner de travail inutile aux associations.

- payer votre cotisation régulièrement et dès le début de l'année : vous nous éviterez des rappels et des complications pour la comptabilité, les commandes et les envois de bulletins,

- signaler vos changements d'adresse et écrire celle-ci lisiblement en indiquant le code postal.

- ne pas faire d'intervention sans l'accord des responsables,

- avoir conscience de vos limites : ne pas solliciter de responsabilités hors de votre domaine de compétence. Sous prétexte d'aider un président, ne pas lui faire perdre en explications plus de temps qu'il n'en aurait passé à effectuer le travail seul.

- n'entreprendre une tâche que si vous êtes sûr de la mener à bien. Ne solliciter une fonction que si vous êtes certain de la remplir au moins deux ans.

Et, avant tout, vous informer.

Que vous soyez actif ou non, une bonne information vous évite d'être désarçonné au cours d'une conversation par les détracteurs de l'écologie. Elle vous permet de montrer le bon exemple dans votre vie quotidienne, et, si vous êtes actif, d'intervenir à bon escient.

Or, l'information ne tombe ni du ciel, ni de la télé. Vous pouvez l'acquérir, comme nous, en équilibrant vos sources : dans la répartition de votre temps et de votre budget, il est prudent de ne pas en accorder plus de 50 % à l'information officielle, télévision, "grande presse" qui est influencée par les payeurs d'annonces (industrie chimique, EDF, firmes de

produits phyto-sanitaires...) et d'en consacrer au moins la moitié à l'information indépendante.

Comment acquérir cette information ?

- au moins lire et relire les bulletins de Nord Nature. En conserver ou en racheter les anciens numéros : ils présentent toujours de l'intérêt, qu'il s'agisse d'écologie générale de base, ou qu'ils vous fassent connaître l'historique de quinze ans de défense de la nature dans notre région.

- élargir votre horizon, par exemple en vous abonnant à la revue nationale "Combat Nature", revue sérieuse et accessible à tous où s'exprime l'ensemble des associations écologiques françaises (Combat Nature. BP 3046- 24003 Périgueux Cédex, abonnement annuelle 100,00 F).

- si vous voulez aller plus loin, vous pouvez accroître vos connaissances par la lecture d'ouvrages d'écologie scientifique (par exemple les ouvrages du Professeur Ramade). Vous pouvez consulter la bibliothèque de Nord-Nature à la Maison de la Nature et de l'Environnement, 23 rue Gosselet à Lille ainsi que celles de certaines associations affiliées.

- participer aux réunions et aux stages de formation organisés par les associations, par exemple au stage "déchets urbains, ressources urbaines" organisé par Nord-Nature les 23 et 24 novembre à Lille et à Douai.

QUELLE AIDE CONCRETE APPORTER ?

Si vous êtes scientifique :

Vous êtes un homme précieux. Vous pouvez vous charger d'interventions concernant la nature et l'environnement dans votre secteur, organiser des réunions publiques d'information ou guider des sorties de découvertes de la nature.

Si vous n'êtes pas scientifique :

Il y a dans la vie associative quantité de tâches parcellaires dont chacune prend peu de temps, mais dont l'accumulation submerge les responsables. Quand d'autres adhérents effectuent quelques-unes d'entre elles, même très limitées, s'en chargent de façon régulière et dans les délais, ils rendent de grands services.

Certaines exigent des compétences particulières sont appréciés, par exemple, les juristes au courant de la législation relative à la vie associative ou à l'environnement, les sténodactylos maîtrisant bien l'orthographe et la présentation des textes, les menuisiers et bricoleurs adroits (pour les stands et expositions), les dessinateurs, les photographes...

Les personnes sachant rédiger un texte en français correct et ayant une écriture lisible peuvent - surtout si elles passent régulièrement au siège de l'association et ne sont point trop bavardes - décharger un responsable d'une partie du courrier : réponses à des demandes générales de renseignements, réservation de salles, lettres de remerciements, etc...

Les personnes soigneuses et astucieuses peuvent composer tracts et affiches, aider à la préparation de panneaux d'exposition.

Ce que vous pouvez tous faire :

Dans le cadre de votre association locale il y a toujours de menues courses ou de menus travaux à effectuer : faire faire des photocopies, surveiller la presse, acheter du matériel, aller chercher une banderole, préparer des enveloppes...

et surtout DIFFUSER L'INFORMATION
NE LAISSEZ PAS LES RESPONSABLES SEULS RECRUTER DES ADHERENTS ET DIFFUSER LES IDEES !

Si vous n'avez pas de temps du tout, vous pouvez au moins :

parler de Nord-Nature et des problèmes de nature et d'environnement autour de vous : à table ou dans la salle d'attente du toubib tous les sujets de conversation mènent à l'écologie.

. apposer sur votre voiture (ou mieux, sur votre vélo) et sur vos sacs l'autocollant de Nord-Nature : pour une conversation c'est un bon point de départ.

. prêter les bulletins de Nord-Nature à vos parents et amis. Vous n' imaginez pas le nombre de personnes qui, en le lisant, découvrent avec surprise l'existence d'une écologie sérieuse. Et bien sûr, incitez les à adhérer.

inciter les établissements scolaires et les bibliothèques de votre quartier à s'y abonner.

- Si vous disposez de deux ou trois demi-journées par an :

Vous pouvez présenter un stand Nord-Nature lors d'une fête de votre quartier ou de votre village ou dans certains cas, sur votre lieu de travail. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et nous pouvons mettre à votre disposition des feuillets d'information sur notre fédération.

- Si vous souhaitez aller plus loin, vous pouvez aussi présenter les expositions et les montages de Nord-Nature et de ses associations affiliées.

Soutenir les interventions des associations.

Vous êtes invités à diffuser les pétitions des associations, mais vous pouvez aussi apporter votre soutien personnel, même si vous êtes bloqué à votre domicile par la garde d'un bébé ou par une jambe cassée.

Quand Nord-Nature intervient au sujet d'un site, d'une pollution, vous pouvez la soutenir en adressant une lettre de votre cru à votre député ou aux autres élus de votre secteur, même si vous n'êtes pas un intellectuel. Les interventions faites au nom de la Fédération Nord-Nature doivent être d'un niveau scientifique et d'une qualité lignistique irréprochables, mais quand une lettre est écrite à titre individuel, ces notions ont moins d'importance : pour un député, ce qui compte, ce n'est pas la qualité de l'orthographe d'un électeur, c'est son bulletin de vote.

Quand votre quotidien publie un bon article sur l'environnement et cite honnêtement l'action de Nord-Nature et de ses associations affiliées, écrivez au directeur pour lui exprimer votre satisfaction : cela l'encouragera à continuer. Inversement, s'il vous semble trop discret là-dessus et trop favorable aux destructeurs de la nature, ou encore, si à l'occasion d'une décision bénéfique, il en attribue tout le mérite aux élus et aux organismes officiels et omet de mentionner l'action des associations, faites-lui connaître votre opinion.

Si possible, agissez groupés pour plus d'efficacité.

Aidez votre groupe local, ou, s'il n'en existe pas dans votre localité, fondez-en un : même si vous n'entrez pas d'autre action, vous pouvez au moins créer un groupe de soutien à Nord-Nature en suscitant parmi vos collègues, vos amis, des adhésions et abonnements à Nord-Nature et en veillant vous-mêmes à recueillir au début de chaque année les cotisations pour éviter que les négligents ne s'égarent. C'est ainsi que Nord-Nature-Arras commença modestement il y a 7 ans...

Appel aux Lillois.

Nous lançons en particulier un appel aux habitants de l'agglomération lilloise (de Tourcoing à Seclin, de Lomme à Lesquin). En effet, si les associations affiliées se sont bien développées dans les secteurs périphériques, par exemple à Béthune, Valenciennes, Arras, Montreuil... paradoxalement Nord-Nature a moins d'adhérents dans la région lilloise par rapport au nombre d'habitants et surtout elle y reçoit moins d'aide. Les responsables de Nord-Nature sont totalement absorbés par la coordination de la Fédération et par les interventions au niveau régional, ils

n'ont guère le temps de s'occuper de vulgarisation et de recrutement au niveau local. Bref, quand par hasard Nord-Nature tient un stand sur Lille, il arrive qu'il soit tenu par des militants d'Arras ou de Béthune. Est-ce normal?

Autre paradoxe : dans les petites villes où il n'y a pas d'université, les responsabilités associatives sont exercées par des personnes de professions diverses, notamment par des professeurs de l'enseignement secondaire. Or, dans l'agglomération lilloise, seuls ou presque militent des enseignants des facultés. N'y aurait-il ni lycée ni C.E.S dans cette zone apparemment habitée, ou les naturalistes du secondaires seraient-ils trop timides ?

Il est donc indispensable qu'un groupe Nord-Nature-Lille se constitue à l'image de Nord-Nature-Arras (dont tous les membres sont abonnés au bulletin de la Fédération Nord-Nature) pour relayer et seconder localement l'action de la Fédération. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du Groupe Information Nord-Nature qui les mettra en liaison les unes avec les autres (Mme ISTAS, Groupe Information Nord-Nature, 167, Av. Kennedy 62000 ARRAS).

Sans doute êtes-vous sollicités de toutes parts, mais songez aux diverses aspirations que vous permet de combler la défense de la nature et de l'environnement : intellectuelles par les études scientifiques et les thèmes de réflexion qu'elle suscite, esthétiques par la préservation des paysages, de la flore et de la faune, éthiques, car elle défend la vie de toutes les espèces y compris celle des générations humaines présentes et futures. Connaissez-vous beaucoup d'associations qui offrent un épanouissement aussi large et répondent à une exigence primordiale comme la défense de la vie ?

Enfin, oeuvrer dans une fédération indépendante de tout pouvoir politique ou économique comme l'est Nord-Nature, c'est la possibilité de dire ce que l'on sait et ce que l'on pense. C'est, face à tant d'organismes et de groupements par-officiels, la joie de dire toujours la vérité et d'exprimer sa liberté.

Jacqueline ISTAS.

En ce qui concerne les élections du C.A, 9 postes sont à pourvoir.
(démission de J.N. LHERITIER et de J. FRETEY)

Les candidatures suivantes ont été reçues :

Daniel BEGUIN (S) Ph. POINTEREAU
Alain CLÉMENT
André DEMAISON
Marcel DESCHAMP
Christian GARNIER (S)
Guy JOURDAN (S)
Jacques LECOMTE (S)
Patrick LEGRAND
Colette MAILLET
Bernard SERVAIS (S)
Jean SERVAN
Charles TOUZAN (S)
Daniel YON
Claude-Marie VADROT

Les Professions de foi seront présentées dans le prochain numéro de la Lettre du Hérisson



appel aux associations *appel*

Avez-vous lu, discuté
le rapport (bleu) du réseau
"Bilan et perspectives" ?

Envoyez vos réflexions

à Josette Bénard
23 rue Hastings
14000 CAEN

S.O.S.
A.G.P!

Assemblée Générale

**Avez-vous retenu les dates des 8, 9
10, 11 mai 86 ? Ces jours-là vous devez
participer à la XVII^e assemblée générale
de la FFSPN à Limoges.**

QUI PEUT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

TOUT ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION MEMBRE DE LA FFSPN (Y COMPRIS LES ASSOCIATIONS CORRESPONDANTES)

QUI PEUT VOTER ?

LES REPRÉSENTANTS MANDATÉS DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES À RAISON D'UNE VOIX PAR 300 F DE COTISATION 1986 VERSÉE AVANT L'A.G (UNE MÊME PERSONNE PHYSIQUE NE PEUT DÉTENIR PLUS DE 10 MANDATS).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- | | |
|---|---|
| 1/ APPROBATION DU P.V DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1985 | 6/ ELECTIONS DE 2 PRIX CHARDON ET 2 PRIX GENTIANE |
| 2/ RAPPORT MORAL, DISCUSSION ET VOTE | 7/ VOTE DE RÉOLUTIONS |
| 3/ RAPPORT FINANCIER : DISCUSSION ET VOTE | 8/ VOTE DE MOTIONS |
| 4/ ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 9/ QUESTIONS DIVERSES |
| 5/ MODIFICATION DES STATUTS | |

RÉSOLUTIONS : TEXTE ADOPTÉ PAR L'A.G ET DÉFINISSANT DES POSITIONS POLITIQUES INTERNES OU DES PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT. ELLES SERONT INTERNES ET NON DIFFUSÉES.

MOTIONS : TEXTE POLITIQUE À USAGE EXTERNE (PRESSE, MINISTÈRES)

MOTIONS OU RÉOLUTIONS

LES PROPOSITIONS SONT REÇUES AU SIÈGE DE LA FFSPN (57, RUE CUVIER 75231 PARIS CÉDEX 05) JUSQU'AU 23 AVRIL 1986 (MAIS SI POSSIBLE AVANT LE 8 AVRIL 86).

QUI PEUT PROPOSER : TOUTE ASSOCIATION ADHÉRENTE (MEMBRE OU CORRESPONDANTE)

COMMENT :

- PRÉSENTER UN TEXTE D'UNE PAGE MAXIMUM (1500 SIGNES MAXIMUM) PORTANT SUR UN THÈME UNIQUE,
- COMPORTER UN EXPOSÉ DES MOTIFS (DE 1 À 5 PARAGRAPHES) ET DES PROPOSITIONS CLAIRES ET PRÉCISES (1 À 5 PARAGRAPHES)
- INDiquer S'IL S'AGIT D'UNE PROPOSITION DE MOTION OU DE RÉOLUTION
- INDiquer LA OU LES ASSOCIATIONS QUI PRÉSENTENT LE TEXTE.

QUE SE PASSERA-T-IL ?

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTABLIRA LA LISTE DÉFINITIVE DES TEXTES SOUMIS À L'A.G QUI SERONT DISTRIBUÉS LE MATIN.